

# Note de département

**GIS | N° 2022-08**

Décision du 08 Février 2022

**Décision n° GIS 2022-08 du 08 Février 2022 portant délégation de signature du Directeur du Département gestion et innovation sociales [GIS] au responsable Ressources Humaines des départements Gestion et Innovation Sociales [GIS], Communication [COM] et Services de la Direction Générale [SDG]**

**Le Directeur du département GIS,**

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-64 consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 au directeur du département Gestion et Innovation Sociales par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

**Décide :**

## **Article 1er**

De donner délégation à Mme Sophie CHANTEGAY, Responsable Ressources Humaines du Département GIS/COM/SDG, à l'effet de signer en son nom les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de ladite unité :

- Les mesures disciplinaires du 1<sup>er</sup> degré.

## **Article 2**

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département n° GIS 2020-59 » en date du 28 septembre 2020.



### **Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 08 Février 2022

**Jean AGULHON**

**Directeur du département GIS**